

Activités : G GD BZ P PM MA/GYM OXY
 Création Renouvellement Chèque Espèces Questionnaire de santé Mail saisi i-réseau



GYMNASTIQUE VOLONTAIRE
Section de Ste Geneviève des Bois

Fiche d'inscription – saison 2025/2026

Pour faciliter la tâche des membres du bureau, nous vous demandons de vous inscrire avant le 19 octobre 2025

NOM : -----Prénom -----

NOM de naissance : (Obligatoire) -----

Adresse : -----

Code Postal : ----- Ville : -----

Date de naissance : -----

Téléphone portable (à défaut téléphone fixe) : -----

Adresse mail (en majuscule) : -----

Ancien adhérent 2024-2025 : OUI NON

Déjà licencié dans une autre association Gymnastique Volontaire : OUI NON

Si oui, laquelle : -----

(dans ce cas, déduire 32,50 € par adulte ou 27,50 € par mineur sur l'adhésion)

La fiche d'inscription, remplie sous format papier, doit obligatoirement être signée et accompagnée de :

- ◆ **Votre règlement :** CHEQUE (ordre G.V. SGDB) ESPECES
(carte jeune acceptée : pour les jeunes de 16 à 18 ans)
- ◆ En cas d'absence d'adresse mail, joindre 2 enveloppes timbrées libellées à votre nom et adresse (pour convocation à l'assemblée générale, renouvellement et inscription)
- ◆ **Attestation du questionnaire de santé joint.**

Assurance Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec la MAIF) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026. Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer et de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Il peut souscrire ces garanties complémentaires auprès de l'assureur de son choix.

Statuts et Règlement intérieur L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Les documents sont consultables auprès de l'association.

Participation à l'Assemblée Générale L'association est administrée par un Bureau constitué de bénévoles. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.



GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Section de Ste Geneviève des Bois

- **Un justificatif de paiement pour votre CE peut vous être envoyé par mail** OUI NON

Le ou la soussigné(e) autorise l'association à disposer librement des photos ou films enregistrés dans le cadre des manifestations impliquant l'**association** et sur lesquels je figure. Ces photos ou films pourront être utilisés pour la promotion de l'association et de ses activités sur tous supports appropriés : OUI NON

Le ou la soussigné(e) certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et de l'assurance complémentaire facultative (ci-joints) : OUI NON

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et applicable à partir du 25 mai 2018, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.

Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé »

Dans le montant de la cotisation annuelle (*payable éventuellement en 3 fois*) sont incluses la licence individuelle et l'assurance obligatoire.

Merci de préciser votre choix : 1 = activité principale (la plus onéreuse), 2, 3, 4 et/ou 5 = activité supplémentaire

| GYM | Gym douce | Body Zen | | Pilates | | Pilates Mobilité | | Marche active Gym oxygène |
|-----|-----------|------------|----------|------------|----------|------------------|-------|------------------------------|
| | | Lundi | Vendredi | Lundi | Mercredi | Lundi | Mardi | |
| | | après-midi | soir | après-midi | matin | Soir | soir | |
| | | | | | | | | |

Tarifs – saison 2025/2026

Activité unique :

Tarifs année complète

Tarifs dégressifs à partir du 1^{er} février 2026

| | | |
|-----------------------------|---------------------------|-------|
| GYM | 169 € (sans limite) | 101 € |
| GYM DOUCE | 147 € (2heures / semaine) | 90 € |
| BODY-ZEN | 147 € (1heure/ semaine) | 90 € |
| PILATES et PILATES MOBILITE | 147 € (1heure/ semaine) | 90 € |
| MARCHE ACTIVE/GYM OXYGENE | 131 € (3heures/ semaine) | 82 € |

Activité supplémentaire :

| | | |
|-----------------------------|------|------|
| GYM DOUCE | 63 € | 31 € |
| BODY-ZEN | 63 € | 31 € |
| PILATES et PILATES MOBILITE | 63 € | 31 € |
| MARCHE ACTIVE/GYM OXYGENE | 52 € | 25 € |